



**CONSEIL  
DE QUARTIER**  
DES JÉSUITES

---

**7<sup>e</sup> assemblée ordinaire du Conseil d'administration,  
Lundi le 16 octobre 2023 à 19h00,  
Bureau d'arrondissement de Charlesbourg,  
160, 76<sup>e</sup> Rue Est, Salle de La Cité**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Jean-Pascal Dumont	Président
M. David Khayat	Vice-président
M <sup>me</sup> Catherine Savoie	Secrétaire
M. Michel Voisard	Trésorier
M. Michel-Marie Bellemare	Administrateur
M <sup>me</sup> Geneviève Khayat	Administratrice
M <sup>me</sup> Sylviane St-Louis	Administratrice

**IL Y A QUORUM**

**ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Ernesto Salvador Cobos	Conseiller en consultations publiques, Ville de Québec
M. Claude Lavoie	Conseiller municipal, District de Saint-Rodrigue
M. Pierre-Emmanuel LeMay	Chef d'équipe, Service du transport et de la mobilité intelligente, Ville de Québec
M. Marc-Antoine Métivier	Technicien à la circulation, Service du transport et de la mobilité intelligente, Ville de Québec
M. Danny Emond	Secrétaire de soutien

## ÉTAIENT ABSENTS :

M<sup>me</sup> Marie-Pierre Boucher

Conseillère municipale,  
District de Louis-XIV

8 citoyens étaient présents.

### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Jean-Pascal Dumont ouvre l'assemblée à 19 h 02.

### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Jean-Pascal Dumont fait la lecture de l'ordre du jour et demande s'il y des modifications à faire. Il n'y en a pas.

1.	Ouverture de l'assemblée	19 h 00
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
3.	Présentation de la Ville sur les interventions en matière de sécurité routière à venir dans le quartier des Jésuites	19 h 05
4.	Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 11 septembre 2023	19 h 35
5.	Suivi du procès-verbal	19 h 40
6.	Dossiers du conseil de quartier	19 h 50
	• Suivi sur le projet dans le cadre du programme de soutien à la mobilisation	
7.	Période d'intervention des conseillers municipaux	20 h 20
8.	Période de questions et commentaires des citoyens	20 h 40
9.	Correspondance et trésorerie	20 h 50
10.	Divers	21 h 00
11.	Levée de l'assemblée	21 h 15

### **RÉSOLUTION 23-CA-52**

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. David Khayat et est appuyée par Mme Sylviane St-Louis.

*Adoptée à l'unanimité.*

### **3. PRÉSENTATION DE LA VILLE SUR LES INTERVENTIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE À VENIR DANS LE QUARTIER DES JÉSUITES**

M. Ernesto Salvador Cobos présente les invités du Service du transport et de la mobilité intelligence.

M. LeMay commence avec une mise en contexte en présentant la Stratégie de sécurité routière 2020-2024, dont l'un des axes structurants est l'analyse et l'amélioration ou la correction des sites accidentogènes. 20 de ces sites sont à Charlesbourg. Il présente ensuite les trois critères pour déterminer les sites accidentogènes.

M. Marc-Antoine Métivier enchaîne avec la présentation du secteur à l'étude, l'intersection Louis-XIV et Henri-Bourassa. Il continue avec un état de la situation : croisement de deux artères principales, débit de circulation très élevé et quatre voies de circulation avec la perte d'une voie au niveau du Trait-Carré. Suit un bilan de l'accidentologie : 46 accidents entre 2013 et 2017.

Les interventions proposées sont les suivantes : ajout d'une voie de virage à gauche approches est et ouest; ajout d'interdiction de virage à gauche en tout temps à l'approche sud; implantation de mouvements de virages à gauche simultanés dans l'axe est-ouest; ajout de potences de feux.

Les principaux impacts anticipés sont que l'interdiction du virage à gauche peut entraîner des virages à gauche en amont et en aval, dans ce cas, sur la 76<sup>e</sup> rue, la 83<sup>e</sup> rue Est et le boulevard Cloutier. Au niveau de la 83<sup>e</sup> rue Est, un feu de circulation est prévu pour 2024 avec un virage à gauche protégé. Ce feu est dans l'objectif de sécuriser la traversée des piétons.

En ce qui concerne les prochaines étapes, des travaux sont en cours au niveau du boulevard Cloutier pour réassigner les voies et programmer les feux de circulation. Pour la 76<sup>e</sup> rue Ouest, un temps de dégagement « tout rouge » est prévu pour permettre aux véhicules de vider l'intersection.

Suit une période de questions et commentaires.

Une citoyenne qui habite sur la 78<sup>e</sup> rue exprime une inquiétude liée au fait que la 83<sup>e</sup> est courte et que l'interdiction de virage à gauche sur Louis-XIV fera en sorte que la circulation sera bloquée. Elle demande si le feu pour tourner à gauche sur la 83<sup>e</sup> sera long. M. Marc-Antoine Métivier indique que ce sera au moins 8 secondes. À une autre question de la citoyenne, il répond que le virage ne sera permis qu'au début de la phase de feu. Il ajoute que la situation sera analysée pour qu'il n'y ait pas d'impact sur la fluidité. La citoyenne demande s'ils ont pensé au fait que la distance entre Louis-XIV et la 83<sup>e</sup> n'est pas très longue et que les voitures vont s'accumuler à la hauteur de Louis-XIV aux heures de pointe en attendant de tourner à gauche sur la 83<sup>e</sup>. M. Pierre-Emmanuel Lemay répond que cette interdiction existe déjà aux heures de forte affluence. M. Marc-Antoine Métivier spécifie qu'ils vont évaluer la capacité et qu'ils n'anticipent pas d'enjeu à ce niveau.

Un citoyen habitant sur la 76<sup>e</sup> rue demande si les feux piétons de la 76<sup>e</sup> rue vont bloquer totalement l'intersection, permettant un passage en diagonale, comme c'est le cas actuellement. M. Antoine Métivier répond oui. Le citoyen dit que beaucoup de personnes voyagent entre le terminus d'autobus et le carrefour, faisant des diagonales sur ce coin et que c'est important de le conserver.

Concernant la 83<sup>e</sup>, le citoyen demande également de considérer qu'au printemps, il y a plusieurs remorques pour entrer chez Bourbeau. Il signale également que sur Louis-XIV et Henri-Bourassa, le feu piéton est plus ou moins respecté par les automobilistes. M. Rémi Fiola répond que si l'intersection est vide de piétons, la manœuvre de virage à droite est permise, mais il y a un flou à cet égard.

Un citoyen faisant partie du Conseil de quartier d'Orsainville demande si les feux au-dessus des voies vont changer pour des flèches vertes. M. Fiola dit qu'ils ne peuvent pas mettre de flèche si le virage n'est pas protégé à 100%.

Un citoyen habitant sur la 74<sup>e</sup> demande, lorsqu'on arrive d'Henri-Bourassa et qu'on veut tourner à droite au Moulin des Jésuites, s'il y a une interdiction de tourner au feu rouge. M. Marc-Antoine Métivier confirme qu'il y a effectivement une interdiction.

M. Michel-Marie Bellemare demande s'il est envisageable de mettre un sens unique pour empêcher les automobilistes de circuler sur la 83<sup>e</sup> rue. M. Marc-Antoine Métivier indique que le sens unique est une mesure de dernier recours qui est très contraignante, cela n'est donc pas envisagé présentement.

M. Michel-Marie Bellemare demande si l'édifice au coin Louis-XIV et Henri-Bourassa aurait pu être exproprié pour donner de l'espace. Il demande aussi si la signalisation est faite en coordination avec les gens du patrimoine à la Ville pour éviter de défigurer le Trait-Carré. M. Marc-Antoine Métivier dit qu'au niveau de Louis-XIV, pour désengorger, il faudrait faire un achat de l'édifice. Or, la Ville n'envisage pas de faire d'acquisition pour ajouter des voies de circulation.

M. David Khayat, concernant le même édifice, compte tenu qu'il sera sans doute acheté pour faire des condos, demande s'il y a eu une évaluation de l'impact sur l'intersection considérant le peu d'espace. M. Marc-Antoine Métivier répond que, s'il y a des condos, le promoteur va faire une demande à la Ville de Québec et le transport devra émettre un avis. Cela dépend du gabarit de l'immeuble, ce serait à évaluer.

M. David Khayat, par rapport à l'intersection avec la 83<sup>e</sup>, demande s'il y a des appréhensions que ça refoule plus loin sur Henri-Bourassa l'après-midi, considérant que la voie de droite est réservée aux autobus et que, si quelqu'un veut tourner à gauche, il y a beaucoup de circulation en direction sud. M. Pierre-Emmanuel répond que ce seront les mêmes conditions qu'actuellement et qu'il n'y aura donc pas d'impact.

Concernant la 76<sup>e</sup> quand on va l'est à l'ouest, M. Michel Voisard dit que des voitures se croisent parce que la voie est décalée. Le problème, selon lui, pourrait être réglé

avec du marquage. M. Marc-Antoine Métivier dit qu'il a reçu une demande de Mme Marie-Pierre Boucher à cet effet. Il faut vérifier si une modification de l'assignation des voies est possible.

Mme Catherine Savoie indique avoir pris l'intersection très récemment. Les flèches sont en fonction. Elle a attendu trois feux pour continuer tout droit un dimanche après-midi. Peu de personnes tournaient à gauche, l'attente était longue pour continuer. Elle se demande s'il y aurait des réglages à faire dans le temps. M. Marc-Antoine Métivier dit qu'une vérification sera effectuée pour voir s'il y a une erreur dans le minutage.

Mme Catherine Savoie demande si le marquage a été fait à l'eau. M. Pierre-Emmanuel LeMay indique que, dans ce cas précis, les bénéfices par rapport aux coûts ne justifiaient pas l'emploi de l'époxy.

Mme Savoie émet l'idée que l'ajout de feux va affecter la fluidité. M. Marc-Antoine répond que si les feux sont bien synchronisés, il ne devrait pas y avoir d'impact sur la fluidité.

Un citoyen demande si l'intersection avec Jean-Talon est à l'étude. M. Marc-Antoine Métivier répond par l'affirmative.

M. Ernesto Salvador Cobos conclut en disant que la présentation pourra être publiée. Il remercie les invités pour leur présentation et leurs explications.

#### **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 SEPTEMBRE 2023**

M. Jean-Pascal Dumont laisse les membres du conseil faire la lecture du procès-verbal et demande ensuite si des corrections sont à apporter. Il n'y en a pas.

#### **RÉSOLUTION 23-CA-53**

Catherine Savoie propose d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 16 octobre 2023. Elle est appuyée par M. David Khayat.

*Adoptée à l'unanimité.*

#### **5. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL**

Mme Sylviane St-Louis pose une question concernant une annonce pour àVélo. M. Claude Lavoie dit que l'annonce a été reportée en novembre. Il y a peu de chance que des sites spécifiques soient identifiés lors de l'annonce. Le tracé n'est pas déterminé. Cela ira plutôt à l'hiver 2024.

M. Claude Lavoie fait un suivi sur les unités d'habitation accessoires. Un document a été partagé. M. Lavoie a reçu un tableau intéressant en fonction de la liste des écoles et des travaux faits en matière de sécurité routière. Il partagera l'information.

M. Lavoie rapporte une forte mobilisation citoyenne contre la construction d'un trottoir sur la 60<sup>e</sup> rue Est. Une consultation publique est à envisager. Un citoyen habitant le secteur intervient pour dire que, selon lui, le trottoir ne réglera pas le problème. Une pancarte posée par le directeur de l'école serait le problème. Le citoyen a fait plusieurs démarches qui ont été infructueuses. Mme Catherine Savoie propose au citoyen de faire part de la situation au conseil d'établissement de l'école.

Mme Geneviève Khayat demande ce qui se passe avec le raccordement des panneaux lumineux sur Hélène-Paradis, des citoyens lui ont fait des demandes à ce sujet. M. Claude Lavoie fera le suivi.

Ensuite, M. Ernesto Salvador Cobos fait trois suivis.

Dans le dossier concernant l'étude de la sécurité routière dans le secteur de la 10<sup>e</sup> avenue et de la rue de l'Entraide, la résolution est à l'étude. Il fera le suivi.

À propos de la résolution pour demander à la Ville de prendre contact avec le Centre de services scolaire pour analyser la possibilité de planter des arbres dans les deux bandes gazonnées du stationnement de la Polyvalente de Charlesbourg et sur le long de la rue de Nîmes, M. Ernesto Salvador Cobos indique que le projet est à l'étude. M. Michel Voisard dit qu'il n'a pas eu le temps de faire de démarches supplémentaires dans ce dossier. Il se propose d'y aller bientôt.

Par rapport à la dernière résolution prise lors de la précédente séance, M. Ernesto Salvador Cobos dit que la sécurisation et l'éclairage du tronçon en question est aussi à l'étude.

## **6. DOSSIERS DU CONSEIL DE QUARTIER, SUIVI SUR LE PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MOBILISATION**

Mme Sylviane St-Louis fait le bilan. 50 pancartes ont été imprimées.

Le 21 septembre, avant l'impression, une première publication a été faite sur Facebook afin que les citoyens indiquent les secteurs les plus problématiques et donnent leur adresse pour obtenir une pancarte. Le coût de cette publication est de 30\$. 1897 personnes ont été touchées par la publication et il y a eu 266 interactions.

Après la réception des pancartes, le 30 septembre, la distribution a commencé. Une publication Facebook non payante a été faite, touchant 478 personnes. Environ la moitié des pancartes ont été distribuées cette fin de semaine. Les gens étaient contents de les recevoir et un fort intérêt était perceptible dans le voisinage. La distribution s'est faite sur deux semaines.

Elle montre ensuite la localisation des pancartes. La 68<sup>e</sup> rue et le secteur de l'école Guillaume-Mathieu sont deux zones de forte concentration.

Les 50 pancartes ont été distribuées. Elles seront ramassées en novembre. Il faut évaluer la possibilité d'en produire d'autres l'année prochaine.

Plusieurs demandes provenaient de citoyens d'autres quartiers; ces demandes n'ont pas pu être considérées. Il faudrait répondre aux citoyens avec l'adresse électronique du CQJ, certains quartiers n'ont pas de conseil.

## **7. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Claude Lavoie partage une bonne nouvelle à propos de la fête d'Halloween, qui sera un événement important. La Ville a accordé un soutien financier de 18 000 \$ au Moulin des Jésuites. Il y aura de l'animation dans plusieurs rues du Trait-Carré et un circuit.

## **8. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENS**

Un citoyen habitant au coin de la 74<sup>e</sup> rue et de l'avenue du Centin rapporte une situation problématique qu'il vit depuis plusieurs années en lien avec la construction d'un immeuble à logements devant chez lui. Les gens se stationnent devant ses deux entrées. L'hiver, il peut ne pas sortir de chez lui, les voitures lui obstruant le passage. Il a essayé toutes les approches, en vain. Les autorités policières ne peuvent rien faire. Il a demandé à la Ville de mettre un « no parking » ou autre chose. Il n'y a rien à faire. Il a essayé de mettre des pancartes, ce qui n'a pas aidé.

Un autre problème s'est ajouté. Sur la rue du Centin, il y a des « no parking » temporaires (oranges), mais sans date et sans heure. Des gens ont eu des contraventions. Il a appelé au 311. Il n'a pas eu de retour.

Le fait que les voitures se stationnent dans la rue a également entraîné par le passé des problèmes de déneigement. Il fait aussi état de problèmes liés à l'éclairage trop intense ainsi qu'à la présence d'un très gros transformateur devant l'immeuble.

M. Claude Lavoie affirme qu'une réévaluation complète de ce dossier est à effectuer. Il va prendre les coordonnées du citoyen et fera lui-même le suivi nécessaire.

Une citoyenne souhaite revenir sur le dossier de la vente de l'édifice sis au 792, Louis-XIV, en vue d'en faire un immeuble à logements. Si cet immeuble à logements existait, le stationnement sortirait-il sur Louis-XIV ou Henri-Bourrassa? Pour l'instant, comme le soulignent plusieurs personnes, cet immeuble est très difficile à vendre, le prix est élevé, l'accès n'est pas bon et tous les commerces qui s'y sont installés ont fini par fermer. Donc, ce dossier est à suivre.

Le président demande ensuite si les administrateurs ou administratrices ont des questions ou des commentaires.

À propos du document Vision de l'habitation, Mme Catherine Savoie dit s'être sentie interpellée. Elle habite sur un coin de rue. La Ville arrive avec ses nouvelles orientations pour la densification. Est-ce que ces changements d'aménagements s'accompagnent nécessairement de changements réglementaires ou bien s'il s'agit de faire des demandes qui seront traitées à la pièce? Elle se demande comment cela allait s'articuler.

M. Claude Lavoie répond que cette vision de l'habitation dicte les orientations de la Ville, mais que la question de la réglementation est une autre histoire. Habituellement, à la Ville, on ne réglemente pas par lots, c'est-à-dire par adresse, c'est vraiment pour une portion de territoire. Donc, ces réfections vont se faire au fur et à mesure que la vision va se développer et s'implanter.

À une autre question posée par Mme Catherine Savoie, M. Claude Lavoie dit que c'est plutôt Mme Marie-Pierre Boucher qui pourrait répondre à ce sujet. Il pourrait lui demander de faire un retour sur les orientations principales et les détails.

Toujours en lien avec les unités d'habitation accessoires, Mme Sylviane St-Louis dit qu'elle voit des initiatives qui sont basées sur des entrepreneurs de masse. Elle se demande s'il y a une possibilité pour des cohabitats ou des initiatives citoyennes en habitation. Elle souhaiterait qu'on se dirige vers les OBNL et les coopératives pour les futurs développements.

Enfin, concernant le Sommet des aînés, Mme Sylviane St-Louis demande si Mme Marie-Pierre Boucher pourrait faire un retour là-dessus. M. Claude Lavoie dit qu'elle a fait un retour dans chacun des arrondissements, il lui demandera de faire un bilan pour le CQJ.

## **9. CORRESPONDANCE ET TRÉSORERIE**

M. Michel Voisard mentionne que le solde du compte, en date du 16 octobre, est de 2118,21\$.

Selon ses projections, en tenant compte des dépenses déjà prévues, à la fin de l'année, il resterait 1245,15\$ au compte.

### **RÉSOLUTION 23-CA-54**

M. Michel Voisard propose de verser un montant de 125 \$ à M. Danny Émond pour la rédaction du procès-verbal d'octobre 2023. La proposition est appuyée par M. Jean-Pascal Dumont.

*Adoptée à l'unanimité.*

### **RÉSOLUTION 23-CA-55**

M. Jean-Pascal Dumont propose de rembourser monsieur Michel Voisard, pour la somme de 27,97 \$, afin de le compenser pour l'achat de café et de beignes chez Tim Hortons pour la 7<sup>e</sup> Assemblée ordinaire du Conseil d'administration du Conseil de quartier des Jésuites d'octobre 2023. La résolution est appuyée par M. David Khayat.

*Adoptée à l'unanimité.*

Concernant la correspondance, M. Ernesto Salvador Cobos mentionne qu'à part les informations déjà communiquées, il n'a rien à ajouter.

M. Jean-Pascal Dumont fait état d'une dizaine de personnes qui ont écrit concernant le projet de pancartes.

Une autre citoyenne a écrit pour dire que le secteur 10<sup>e</sup> avenue Est, 79<sup>e</sup> rue Est et Louis-XIV était très problématique et que souvent la limite de 40 est dépassée. Elle demande s'il y aurait des mesures à prendre pour faire ralentir le trafic et s'il y aurait possibilité d'analyser la pertinence d'installer des dos d'âne.

Un autre citoyen a écrit pour dire qu'il y a eu de la surveillance policière accrue dans le coin de l'école primaire Guillaume-Mathieu mais que l'effet s'est estompé assez rapidement et que les mauvais comportements ont recommencé.

## **10. DIVERS**

1. Mme Geneviève Khayat parle d'une rencontre du Conseil de quartier de Saint-Sacrement à laquelle elle a assisté. Celui-ci demandait si les conseils de quartier voudraient se réunir et utiliser l'argent versé dans le cadre du Programme de soutien à la mobilisation pour faire des interventions de plus grande envergure. Il s'agirait de faire un clip vidéo similaire à ce que la Ville de Laval a fait. Ils ont déjà un réalisateur. Le projet est estimé à 50 000\$. Les conseils seraient libres de contribuer un montant de leur choix. Le conseil de Saint-Sacrement voulait voir l'intérêt des autres conseils de quartier. La réception des autres conseils présents était partagée. Une réponse rapide est attendue du CQJ.

Les administrateurs expriment leurs avis. On déplore l'absence de montage financier, le montant élevé du projet et le manque de détails. Des administrateurs suggèrent que le projet de pancartes et d'autres initiatives locales devraient être privilégiés. On soulève également qu'étant donné l'ampleur du projet, le tout devrait être chapeauté par la Ville de Québec.

Au terme de la discussion, un consensus émerge : le CQJ n'est pas prêt à donner un appui formel à ce projet.

En complément à ce point, M. Michel Voisard dit que si l'école des Deux-Moulins veut présenter son projet, il faut qu'elle sache si le CQJ est partenaire ou pas. La contribution du CQJ pourrait aller jusqu'à 1 500 \$. Le président mentionne que ce sujet sera discuté à la prochaine rencontre du conseil.

Jean-Pascal Dumont demande à Ernesto Salvador Cobos si on peut reporter un montant non utilisé si ces deniers sont utilisés pour la sécurité routière pour un autre projet. Par exemple, il reste 400\$ cette année pour de la publicité, c'est insuffisant pour commander des pancartes (50 minimum). Est-il possible de l'utiliser l'année prochaine pour plus de pancartes? M. Ernesto Salvador Cobos va devoir se renseigner.

Puis M. Ernesto Salvador Cobos présente un nouveau projet résidentiel. Une séance d'information en ligne est prévue le 30 octobre. Les résidents du secteur seront convoqués. Les administrateurs du conseil de quartier sont aussi invités. Deux semaines après, pendant la prochaine séance du Conseil de quartier des Jésuites, aura lieu la consultation publique et la demande d'opinions. Pour que projet puisse se réaliser, un changement du zonage, de commercial à résidentiel, est nécessaire. Il s'agirait de retirer l'obligation de réserver le rez-de-chaussée à des usages commerciaux.

En réponse à une question de Mme Catherine Savoie, M. Claude Lavoie confirme que le ministre Fitzgibbon a dit qu'il n'y aurait pas de zone d'innovation. M. Claude Lavoie affirme que la ville a déjà des plans très précis pour le développement de cette zone, développement fait une cocréation avec les citoyens du milieu. Il dit que tout est sur la table, que beaucoup d'options sont offertes. Dans les consultations publiques auxquelles il a assisté, les citoyens poussent pour du logement social.

#### **11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

M. Jean-Pascal Dumont propose la levée de l'assemblée à 21 h 25.

Procès-verbal rédigé par M. Danny Emond et révisé par M. Jean-Pascal Dumont et M<sup>me</sup> Catherine Savoie.

*SIGNÉ*

*SIGNÉ*

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

M. Jean-Pascal Dumont, président

M<sup>me</sup> Catherine Savoie, secrétaire